



ADOPTION DES RÈGLEMENTS 22-565 ET 22-566

AVIS PUBLIC EST donné par la soussignée

QUE le conseil municipal a adopté, le 20 février 2023, les règlements suivants :

- Règlement numéro 22-565 décrétant les modalités de taxation et de tarification annuelle pour l'année 2023.
- Règlement numéro 22-566 décrétant la fermeture d'une partie de l'ancien chemin du 4^e rang.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements peuvent être consulté au bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 22 février 2023.

Me Josée Vendette

Directrice générale, greffière-trésorière

M.A.P. Gestion municipale